

# COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

## Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 17/02/2023

**PRESENTS** : MM. CASSIANI-INGONI Christine, CHARRIER Cécile, COUTURIER Marie-Christine, LAURENT Morgane, BRAGUIER Antoine, CHAINEAU Silvin, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, SOULLET Franck.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BOULINEAU Daniel, M. GUILLARD Ludovic.

**ABSENTS EXCUSES MANDANT D'UN POUVOIR** : Mme GAUDRON Mylène.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CHAINEAU Silvin.

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- |   |   |
|---|---|
| <p>➤ <b>FINANCES COMMUNALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restes à réaliser</li></ul>                       | <p>➤ <b>PERSONNEL COMMUNAL</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise à jour des délibérations du RIFSEEP</li></ul> |
| <p>➤ <b>BAIL MAISON DE SANTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Modification de l'identité du bailleur</li></ul> | <p>➤ <b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>  |
| <p>➤ <b>GESTION DE L'ETANG</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Convention</li></ul>                               |   |

### Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire prend note d'une observation sur le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2023 à savoir : Dans les questions diverses, au niveau de l'intervention de Mme Christine CASSIANI-INGONI, il faut lire Mme Christine CASIANI-INGONI en lieu et place de M. Franck SOULLET. Après avoir pris bonne note de ladite observation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte rendu.

### 1- FINANCES COMMUNALES

#### ***Restes à réaliser***

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser 2022 au conseil municipal. Il explique à l'assemblée que cet état est nécessaire au paiement des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget général 2023 de la commune. Après avoir entendu l'explicatif de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'état des restes à réaliser 2022 tel qu'il est présenté.

### 2- BAIL DE LA MAISON DE SANTE

#### ***Modification de l'identité du bailleur***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bail de la maison de santé dont l'identité du bailleur n'a pas été mis à jour après la dissolution de la communauté de communes « Les Portes du Poitou ». De ce fait, il suggère à l'assemblée de modifier l'identité du bailleur et de mettre en lieu et place de la communauté de communes « Les Portes du Poitou » La Commune de St-Gervais-Les-3-Clochers. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la modification de l'identité du bailleur sur le bail de la maison de santé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de signer le bail rectifié.

### 3- GESTION DE L'ETANG

#### ***Convention***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans quelques jours, l'Association « Les pêcheurs de Battreau » sera dissoute. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de convenir d'une convention avec la fédération des pêcheurs, chargée de la gestion de l'étang. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

d'accepter la convention de la fédération des pêcheurs avec quelques modifications et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention modifiée.

#### **4- PERSONNEL COMMUNAL**

##### ***Mise à jour des délibérations du RIFSEEP***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de précédentes séances, le conseil municipal a instauré le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> août 2018. Compte tenu de l'évolution des carrières des agents ainsi que la volonté de Monsieur le Maire de modifier les modalités de paiement du CIA (complément indemnitaire annuel), il présente les différentes modifications au conseil municipal. Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise à jour des délibérations du RIFSEEP des filières administrative, technique et d'animation et l'autorise à appliquer les dispositions à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat demande une subvention de fonctionnement du fait qu'un de leurs élèves est domicilié sur la commune. Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 4 mars 2023 aura lieu à la salle des fêtes le congrès départemental de l'UNC. Aussi, il invite les conseillers municipaux à participer au conseil communautaire de Grand Châtellerault qui aura lieu le lundi 27 février prochain à 18 h 00 à la salle des fêtes.

Ensuite, il informe l'assemblée que le bâtiment de la poste nécessite des travaux et, notamment, la réfection du toit et du faux-plafond ainsi que le remplacement de la porte et que des demandes de devis sont en cours.

Dans le cadre de la gestion des déchets par Grand Châtellerault, il ajoute que la commune sera commune test en ce qui concerne les bio déchets à la campagne afin de diminuer l'enfouissement polluant.

Aussi, il indique au conseil municipal que le syndicat de rivière, chargé de réhabiliter la Veude, a fourni une estimation d'un montant de 3050 € pour l'entretien des berges de la Veude de Sossay à Avrigny. Après avoir entendu les explications de M. GILBERT Vincent, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, chargé de suivre ce dossier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce devis tel qu'il est présenté.

Mme LETURGEZ Laurence, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, interroge l'assemblée à propos de la satisfaction des administrés sur les nouveaux horaires de la Gendarmerie. Monsieur le Maire confirme qu'il n'a reçu aucun mécontentement à ce propos. Elle précise au conseil municipal quelques dates de manifestations organisées par le Comité des Fêtes, à savoir : 9 avril : la courses aux œufs, 3 juin : vide-greniers, 13 et 14 juillet : repas du soir + bal + randonnées pédestre et VTT, en septembre : forum des associations + La gentlemen, en octobre : soirée irlandaise, en décembre : marché de Noël.

En ce qui concerne l'amélioration du bourg, Mme CASSIANI-INGONI Christine, conseillère municipale, propose de remplacer les taupières mortes par de nouvelles taupières au prix de 49 €. Compte tenu du manque d'eau, le conseil municipal relève le problème de l'arrosage.

M. GARNIER Denis, conseiller municipal, fait remarquer l'absence de défibrillateur à la salle des fêtes. Il suggère d'en acquérir un. Monsieur le Maire prend note et procédera à l'achat dudit défibrillateur.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire fait part des dates de la commission de finances de la collectivité le 21 mars 2023 à 20 h 30 à la mairie, du SIVOS le 28 février 2023 à 14 h 00, du conseil d'administration du CCAS le 2 mars 2023 à 18 h 30 et du comité du SIVOS le 14 mars 2023 à 18 h 30.

M. Antoine BRAGUIER, Maire, constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance, fixe un conseil municipal ordinaire le 23 mars 2023 à 20 h 30 et lève la séance à 22 heures.

Vu Le Maire,  
M. Antoine BRAGUIER

Vu le secrétaire de séance,  
M. Silvin CHAINEAU